

LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Ecole Saint Aignan – VERGEAL



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la **collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves** afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein **épanouissement**. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des **responsabilités respectives**, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'Apel...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Information régulière de l'ensemble par la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

CONFIANCE RECIPROQUE

- De la confiance réciproque famille/Etablissement à la construction des repères de l'élève
- S'interdire tout préjugé ou tout jugement de valeur. Privilégier le dialogue et l'échange.
- Présenter et prendre connaissance du rôle de l'Apel. S'interroger sur sa capacité à répondre aux sollicitations et participer activement.

VIE SCOLAIRE

- Présenter le règlement intérieur. Veiller à son respect et application pour les familles et l'enfant.
- Préciser les obligations (hors assiduité) pour les familles et l'enfant

COMMUNICATION ET INFORMATION

- Informer de manière régulière les familles de la vie et des projets de l'établissement. Pour la famille et l'élève, il est nécessaire de prendre connaissance de manière régulière et assidue de ces informations
- Présenter les modalités de rencontre Parents/Elève/Enseignant et répondre à ces invitations
- Communication régulière entre famille et établissement en cas de préoccupations importantes

SUIVI DE LA SCOLARITE

- Informer et chercher à s'informer du déroulement de la scolarité (choix pédagogiques, objectifs, programme, ...)
- Préciser les attentes en termes de suivi scolaire (évaluation, orientations)
- Travailler sur la prévention du décrochage scolaire

Ces signatures attestent de la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le chef d'établissement
Mme LE PORT Céline

Les parents

L'élève

École SAINT AIGNAN
8, rue des Manoirs
35680 VERGEAL
02 99 44 55 59